

Date de dépôt: 26 juin 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Etienne : Les
Avanchets : jusqu'à quand allons-nous accepter la mort du petit
commerce ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La presse s'est fait écho récemment du départ prochain du kiosquier de la cité des Avanchets à Vernier.

Nous le savons, les petits commerces participent grandement à créer du lien social dans les quartiers. Ces commerces sont d'une importance capitale, notamment pour les aînés et pour les personnes à mobilité réduite. La fermeture successive des commerces est vécue comme une tragédie pour les habitantes et les habitants de la cité verniolane.

Ma question est la suivante : Que compte faire le Conseil d'Etat pour soutenir et redynamiser l'activité commerciale du centre de la cité des Avanchets ?

Je vous remercie pour votre réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, et pour lui, le département de l'économie et de la santé (DES), a toujours soutenu le petit commerce, afin de développer des conditions favorables au maintien et à la création d'emploi. C'est dans cette perspective que les actions suivantes ont ainsi été menées :

- l'assouplissement des heures d'ouverture des magasins;
- le développement des fêtes de quartiers organisées par la Fédération des artisans et commerçants (FAC);
- des dérogations aux heures de fermeture des magasins pour les marchés de Noël, organisés par des commerces indépendants et sans occupation de personnel les dimanches de décembre;
- un horaire élargi pour les entreprises familiales;
- la mixité des zones de développement;
- la création de centres de commerces non seulement en périphérie, mais également dans le paysage urbain des villes;
- le développement des transports publics et de l'accessibilité pour les véhicules privés;
- la simplification et l'accélération des procédures administratives.

En ce qui concerne le centre commercial des Avanchets, le Conseil d'Etat relève que lors de son ouverture, au début des années 80, il représentait une quinzaine de commerces. Mais au fil des ans, force est de constater que ce centre à vocation de proximité n'a jamais vraiment bien fonctionné, et ce, pour différentes raisons : changements fréquents d'exploitants, difficultés de trouver un commerce qui dynamise l'ensemble du complexe commercial, pas de visibilité extérieure, signalétique inexistante, proximité immédiate de grands commerces de distribution parfois meilleur marché (Manor, Conforama, Interio, Media-Markt, Migros-Balexert, etc.), difficultés également de réaliser un chiffre d'affaires satisfaisant et depuis peu, accès facilité aux commerces du centre-ville avec l'arrivée du tram.

Il ne reste actuellement au centre commercial des Avanchets que cinq commerces : une pharmacie, une boulangerie, un magasin de couture, un salon de coiffure ainsi qu'un établissement public, un café-restaurant. Quatre entreprises de prestations de services et deux services de la municipalité de Vernier (une bibliothèque et le poste de la police municipale) sont également présents.

Le Conseil d'Etat est conscient des importants problèmes que les petits commerces des Avanchets rencontrent. Toutefois, au-delà des aménagements des conditions cadre énumérées ci-dessus, des conseils et aides donnés aux créateurs d'entreprises par le biais de la promotion économique, des aides financières octroyées par la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), mise sur pied par le DES, du guichet unique « commerce » concrétisé par la naissance du Service du commerce (SCom), le gouvernement ne peut aller beaucoup plus loin dans un domaine où la liberté de commerce et les relations contractuelles de droit privé ne sont pas de son ressort.

Ceci étant, des contacts seront pris avec la mairie de Vernier, ainsi qu'avec les associations et fédérations de petits commerces genevois, et notamment l'association des kiosques genevois, afin d'évaluer la situation et proposer des solutions permettant de préserver un commerce de proximité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot